

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 14 juin 2017

Date de convocation :
Le 31 mai 2017

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 13
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/016/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Appel à projets
régional 2017 de la DRAC
Hauts-De-France :
« Applications et dispositifs
numériques culturels
innovants ».

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-sept, le 14 juin à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2017.

Étaient présents (09) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Vincent HADOT ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Étaient excusés : (09)

Mme Ludivine BILLOIR ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Nathalie KOPCZYNSKI ; M. Maurice HENNEBERT ; Mme Anne GOZÉ ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération II/039/16 prise par le Comité de Direction en sa séance du 14/12/2016 ;

Vu l'appel à projets régional 2017 « Applications et dispositifs numériques culturels innovants » porté par la DRAC Hauts de France ;

Le plan d'actions 2017 validé en Comité de Direction du 14 décembre 2016, a affirmé la volonté du comité de direction de l'office de tourisme de créer un produit touristique dénommé « City Pass » intégrant un titre de transport commun d'une validité de plusieurs jours, combiné à des produits touristiques.

L'application Jerico, développée au sein de l'incubateur « Transalley » est un assistant personnel, fonctionnant à la manière d'un interlocuteur direct. L'application compile toutes les informations de l'utilisateur (centres d'intérêt, âge, lieux favoris...), du réseau de transports publics, et les informations publiques relayées sur les réseaux sociaux, afin de répondre en temps réel et faire des propositions à l'utilisateur. L'office de tourisme souhaite pouvoir intégrer les informations touristiques (culturelles et de loisirs) du territoire, et développer son « City Pass » via cette application. L'application serait ainsi un outil d'information touristique et de suggestion, mais aussi un titre de transport

REGU LE

28 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

embarqué.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) souhaite impulser des expérimentations de projets numériques culturels innovants pour stimuler de nouveaux partenariats entre établissements publics d'une part et Entreprises informatiques, Laboratoires de recherche, Startups, Incubateurs, etc.... Un appel à projet a été lancé en ce sens et vise à promouvoir de nouvelles approches de consultation et de navigation, à stimuler la réutilisation des ressources numériques culturelles pour tous les publics et ainsi développer un axe « Patrimoine et Numérique » spécifique au territoire régional.

Cet appel à projet est basé sur un partenariat entre d'une part, une structure culturelle détentrice de fonds, référencée en tant que porteuse et pilote du projet, et d'autre part, une structure ou entreprise de développement de Technologies d'Information et de Communication œuvrant en binôme pour la réalisation d'une application ou d'un dispositif numérique innovant.

Il est proposé de répondre à cet appel à projets régional 2017 et de déposer une demande d'appui auprès du Ministère de la Culture d'un montant de 12 000€ (50%).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 14 juin 2017,

- D'autoriser le Directeur Général à répondre à l'appel à projets régional « Applications et dispositifs numériques culturels innovants » en vue du développement du City Pass et de l'application Jerico,
- Dans le cas d'une réponse favorable de la DRAC, d'autoriser le Directeur Général à proposer une décision modificative lors d'un prochain Comité de Direction afin de financer l'action.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à répondre à l'appel à projets régional « Applications et dispositifs numériques culturels innovants » en vue du développement du City Pass et de l'application Jerico,
- Dans le cas d'une réponse favorable de la DRAC, le Directeur Général à proposer une décision modificative lors d'un prochain Comité de Direction afin de financer l'action.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Fait à Valenciennes, le 14 juin 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

